

La politique européenne des visas



C'est quoi un visa ?

Un visa est un document officiel délivré par un État à un·e ressortissant·e étranger·e, que celui-ci doit présenter lors de son entrée sur le territoire.

Cette autorisation de voyage n'offre cependant aucune garantie à son détenteur / sa détentrice, car les autorités chargées du contrôle des frontières peuvent à tout moment refuser l'admission sur leur territoire, même avec un visa valide.

Le « visa Schengen », véritable contrôle migratoire

Les États membres de l'espace Schengen pratiquent une **politique commune en matière de visas de court séjour** (3 mois maximum), appelés « **visa Schengen** ».

Avant de délivrer un visa, les autorités consulaires des États Schengen **évaluent le degré de « risque migratoire »** de la personne demandeuse.

Comme pensé et pratiqué aujourd'hui, ce « visa Schengen » sert de véritable **contrôle migratoire**. Les gouvernements se sont attachés à réduire toutes les formes d'immigration, y compris légales (les travailleur.euses, les réfugié.es, les étudiant.es, les candidat.es au regroupement familial...).

De fait, l'obligation de détenir ce visa est un **obstacle difficilement contournable** pour les personnes souhaitant émigrer, et ce contrôle migratoire mal déguisé barre la route des personnes concernées avant même qu'elles ne quittent leur pays de départ.

Contre la liberté de circulation

Sous couvert de principes de sécurité et d'ordre public, se cache une **entrave à la liberté de circulation et d'installation**, entérinée par l'**article 13** de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.



La politique d'immigration est toute entière submergée par une pensée policière négatrice des droits des individus, aveugle aux attentes et aux besoins des sociétés du Sud.

Des vies, pas des chiffres

Selon la Fédération des Tunisiens citoyens des deux Rives, entre janvier 2021 et mars 2022, 23% des demandes de visa en provenance des pays du Maghreb ont été refusées par la France ».

Au-delà des chiffres, les décisions de non-délivrance de visa ont des impacts profonds sur la vie des personnes ayant l'espoir d'émigrer. Pour les moins chanceux.ses, la nécessité de quitter leur pays est telle qu'**ils et elles n'ont d'autre choix que d'emprunter des voies migratoires « illégales »**.



Malgré les politiques restrictives, les personnes migrantes sont loin d'accepter passivement leur sort, et se saisissent quotidiennement du droit qui leur est nié de traverser les frontières, souvent au risque de leur vie.

Sources :

- L'Atlas des Migrations dans le monde – Migreurop, 2022.
- Les notes de Migreurop, n°10 « Les visas : inégalités et mobilités à géométrie variable », novembre 2019.
- « Liberté de circulation : un droit, quelles politiques », Gisti, 2011.